



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention et sensibilisation des comportements addictifs numériques

Question écrite n° 12767

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur l'urgence de mettre en œuvre des actions de prévention et sensibilisation concernant les comportements addictifs numériques. Le cas des réseaux sociaux a été confirmé en France dès 2012, par l'étude SOCIADD soutenue dans le cadre de la thèse de doctorat en médecine (psychiatrie) du Dr Couderc. Dès 2013 par la question écrite n° 32169 du 9 juillet, l'auteur de la présente question rappelait que « ces risques évoluent à la vitesse du numérique ». Aujourd'hui le temps d'usage du numérique à titre privé des actifs dépasse celui du temps libre et social, soit 4 heures en moyenne. Cela implique par exemple des déficits de sommeil croissants : l'attribution le 2 octobre 2017 du prix Nobel de médecine portant sur l'horloge biologique et le sommeil montre l'ampleur du risque. Le 2 juin 2018 premier « GAFAM » prenait en charges une prévention factuelle et visible des addictions numériques, rôle dévolu à l'État. Le 26 juillet 2018 le secrétaire d'État au numérique indiquait « vouloir des solutions concernant les addictions aux écrans » et ouvrir des États généraux du numérique. Mais déjà Facebook et Instagram prenaient en charge cette prévention. La rentrée scolaire certes « sans » portable s'est aussi une nouvelle fois effectuée « sans » outils préventifs pour les parents et enfants en limitant la portée. Pourtant, il est possible d'agir très rapidement en relayant auprès des ministères outils préventifs et initiatives sociétales existants. Par exemple le premier outil préventif (français) des conduites chroniques et addictives dite la « spirale des 9 C » a été illustrée scientifiquement par l'étude SOCIADD sur Facebook (française) : elle est relayée par les associations de lutte contre les addictions telles que la Fédération addiction et Addict'aid. Ces associations proposent d'autres outils « prêt à l'emploi », des opérations de sensibilisations mensuelles ou des guides en lignes gratuits (repères-temps, dialogues enfants-parents). Il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre les addictions numériques.

Texte de la réponse

Actuellement, il n'existe que des données partielles sur l'usage des écrans par la population ou encore ses conséquences sur la santé en cas d'usage excessif. Le constat des conséquences néfastes des écrans sur la santé des jeunes est souvent le fait d'observations empiriques de l'entourage ou des professionnels de santé. Devant la nécessité de renforcer les connaissances sur l'usage et l'impact des écrans, le Haut conseil de santé publique a été saisi par le ministère de la santé le 1er août 2018 afin qu'il puisse proposer des recommandations permettant notamment d'élaborer une campagne nationale de prévention sur le sujet et de diffuser de l'information basée sur des preuves. Cette saisine porte sur les 0-18 ans avec une attention particulière pour les 0-6 ans. Par ailleurs, le plan national de santé publique « Priorité prévention » prévoit de créer des repères d'usages d'écrans destinés aux proches de jeunes enfants et une campagne d'information sur les repères et bonnes pratiques en matière de temps passé devant les écrans. Pour les enfants de moins de trois ans, le ministère des solidarités et de la santé a inclus en 2018 des recommandations dans le nouveau carnet de santé de l'enfant, en appelant l'attention des parents pour éviter de mettre leur enfant dans une pièce où la télévision est allumée, et même s'il ne la regarde pas. De plus, la stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 « Dessine-moi un parent », présentée par le Gouvernement à l'été 2018 prévoit de sensibiliser les parents

et de former les professionnels aux risques de surexposition des jeunes enfants aux écrans interactifs. Cette question de l'usage des écrans au quotidien fait partie des difficultés qui amènent de nombreux parents à demander de l'information et de l'accompagnement auprès des associations de soutien à la parentalité. Le réseau des écoles des parents et des éducateurs propose également des animations collectives sous forme de groupes d'échanges entre parents, des ateliers de sensibilisation aux technologies numériques ou des conférences-débats qui facilitent la prise de conscience et la parole des parents sur les pratiques numériques de leurs enfants. Enfin, la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » présentée par la ministre en charge de la santé le 28 juin 2018 prévoit le renforcement des compétences psychosociales (cognitives, sociales et émotionnelles), en particulier chez les jeunes, compétences qui sont impactées par l'usage excessif des écrans.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12767

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8702

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 426